



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr

PLF
20
21

Dossier de presse
28 septembre 2020

**Projet de loi
de finances 2021**

Ministère
de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation

#Budget2021

SOM
MAI
RE

4 Une priorité réaffirmée du Gouvernement pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : hausse du budget de 1,7 Md€ depuis le début du quinquennat

8 Budget 2021 : première marche de la programmation de la recherche pour relever les défis scientifiques présents et à venir

12 Focus : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mobilisé en faveur de la lutte contre la Covid-19

16 80 M€ supplémentaires pour l'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutent les financements LPR et les crédits relance

20 134 M€ supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des étudiants

22 France Relance : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation acteur et partenaire de la relance



**Une priorité
réaffirmée du
Gouvernement
pour le ministère
de l'Enseignement
supérieur, de la
Recherche et de
l'Innovation : hausse
du budget de **1,7 Md€**
depuis le début
du quinquennat**

Une augmentation de +600 M€ par rapport à 2020

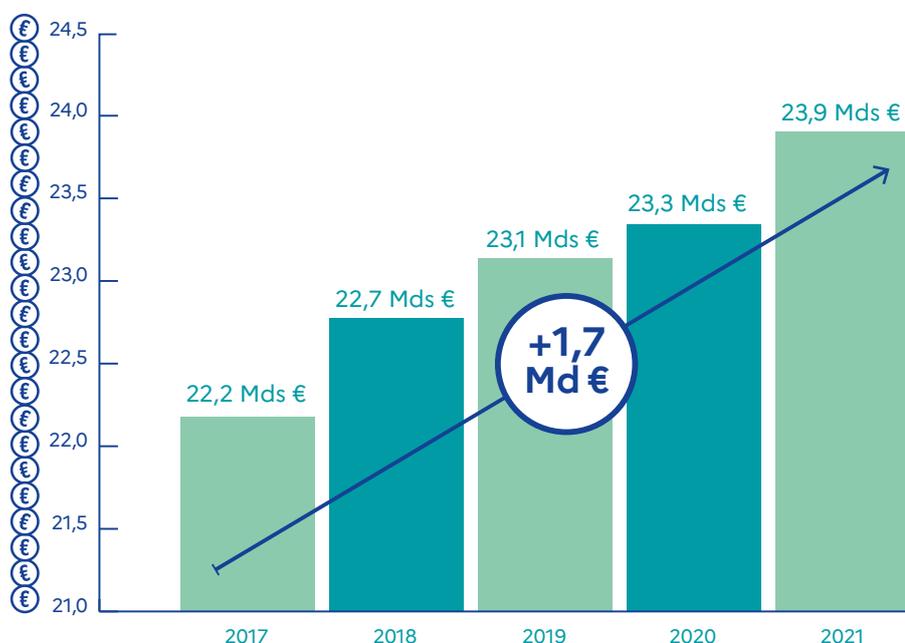
En 2021, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation progresse de +600 M€ par rapport à 2020, et ce sans tenir compte des financements issus du plan de relance ou du PIA. Depuis 2017, la hausse du budget du ministère est continue et s'élève à +1,7 Md€, soit près de 8 % d'augmentation.

Le budget 2021 du ministère est composé de 23,9 Mds€ en crédits de paiement, hors contribution au compte d'affectation spéciale pensions. À ces 23,9 Mds€ s'ajouteront 150 M€ de recettes de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) versés directement aux établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et aux Crous. Avec un total de 24,1 Mds€, le ministère constitue ainsi le 3^e budget de l'État¹ et représente environ 10 % des dépenses pilotables².

1. Les crédits du MESRI désignent désormais les programmes 150, 172 et 231. Il s'agit du tronc central de la mission budgétaire présentée dans le cadre du projet de loi de Finances dont le périmètre est interministériel.

2. Dépenses hors charges de la dette et contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (hors spatial, hors T2 CAS pensions)



Note : montants hors recette CVEC (150M€ prévus en 2021)

À ces crédits budgétaires s'ajoutent les crédits du plan « France Relance » et ceux des programmes d'investissement d'avenir (PIA) qui représenteront plus de 6,5 Mds€ dans les années à venir.

Note méthodologique

A compter de 2021, la politique spatiale est conduite par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Budgétairement, cela signifie que le programme 193 « recherche spatiale » ne relève plus du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mais du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Tous les chiffres du présent document sont donc hors crédits du programme 193.

700 recrutements prévus en 2021

Le recrutement de 700 ETPT est prévu en 2021 au bénéfice de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces recrutements seront budgétairement réalisés sous plafond stable en redéployant des postes non pourvus.

Les effectifs autorisés sous plafond sont de 259 000 ETPT. Ils sont répartis entre l'enseignement supérieur (173 000 ETPT), la recherche (73 000 ETPT) et le réseau des œuvres universitaires et scolaires (13 000 ETPT).

2

**Budget 2021 :
première marche
de la programmation
de la recherche
pour relever les
défis scientifiques
présents et à venir**

Plusieurs mesures nouvelles en faveur de la recherche figurent au PLF 2021 pour lancer immédiatement la dynamique voulue par le projet de loi de programmation pour la recherche que le Gouvernement a présenté au parlement

L'augmentation du budget de la recherche inscrite en PLF est de 400 M€, dont 390 M€³ pour les programmes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

3.Par ailleurs, 11 M€ viendront abonder la politique de soutien à la recherche et l'industrie spatiales de la France.

→ **225M€** pour le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

→ **165M€** pour le programme « formations supérieures et recherche universitaire ».

Notamment :

→ **130 M€** sont destinés à améliorer la rémunération des personnels de recherche, qu'il s'agisse des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens. L'objectif est d'amorcer dès l'année prochaine une augmentation des primes des agents, de garantir que tous les jeunes chercheurs seront payés à au moins deux SMIC, et d'engager un processus d'amélioration des carrières. Ces revalorisations concernent l'ensemble des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, sous statut de droit public ou de droit privé, travaillant dans des organismes de recherche ou des universités.

→ **Près de 150 M€** conforteront le budget des universités et organismes de recherche pour garantir la soutenabilité de leurs recrutements, augmenter de 10 % la dotation de base des laboratoires dès 2021 et garantir que les nouveaux chercheurs recrutés en 2021 bénéficient en moyenne d'une dotation de démarrage de 10000 € pour pouvoir amorcer leur projet de recherche dans de bonnes conditions.

→ **149 M€ d'AE** viendront augmenter le niveau des crédits de l'Agence nationale de la recherche (ANR), au bénéfice de tous les laboratoires de recherche français et des entreprises privées innovantes. Ce montant sera démultiplié par le plan de relance qui apportera plus de 250 M€ supplémentaires. Ainsi, le taux de sélection de l'ANR devrait progresser de 16 % à environ 23 % et les laboratoires bénéficieront d'un retour financier conséquent.

→ **6 M€** sont destinés aux étudiants qui s'engageront en 2021 dans une thèse : c'est la première étape d'une action proposée par la LPR pour améliorer sensiblement les conditions de rémunération des doctorants en France avec une augmentation de 20 % du nombre de thèses financées par l'État et de 30 % de la rémunération des doctorants.

- **25 M€** contribueront à structurer des actions de recherche autour de grandes priorités, comme l'affirmation de grands sites universitaires français capables de rayonner au niveau mondial, la dynamisation de la participation française aux programmes européens de recherche, ou encore la création de start-up innovantes issues des travaux de recherche.
- **20 M€** de crédits supplémentaires seront consacrés à l'ouverture de la science vers la société, pour amplifier la diffusion de la culture scientifique et les transferts des résultats de la recherche vers le monde des entreprises.
- **38 M€** sont destinés au développement des infrastructures de recherche au niveau national et international comme l'ITER ou le CERN.

Carrières : une première marche de +130 M€ en faveur du pouvoir d'achat des personnels de recherche afin d'accroître l'attractivité des métiers

Ce bloc de mesures bénéficiera à l'ensemble des personnels de recherche dans les organismes et les universités, avec une attention particulière pour les jeunes chercheurs et les étudiants en thèse dont la situation est devenue fragile. Ainsi, plus aucun chercheur ne sera désormais payé à moins de deux SMIC. Au-delà, c'est toute une revalorisation en profondeur de la rémunération des personnels qui sera engagée dès 2021 et se traduira notamment par une hausse sans précédent des primes.

Grâce au plan de relance, une augmentation du budget de l'ANR de plus de 400 M€ pour aller vers une agence de financement de la recherche de niveau mondial

Le PLF 2021 met en œuvre la première étape d'un mouvement qui doit porter en sept ans l'Agence nationale de la recherche aux meilleurs standards mondiaux. Cette augmentation des moyens permettra de relever le taux de succès au niveau des meilleurs standards internationaux, pour redonner du temps consacré à la recherche aux femmes et aux hommes qui font la force des laboratoires français. Une part de ces crédits « libres d'emplois » permettront de développer des capacités d'action en matière de stratégie scientifique, de pilotage de la recherche et d'exploration de nouveaux champs scientifiques. Grâce à l'accélération permise par le plan de relance, le montant des appels à projets atteindra près de 1 Md€ dès 2021, soit une augmentation historique de près de 60 % qui permettra de changer immédiatement la donne dans les laboratoires.

3

Focus : le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mobilisé en faveur de la lutte contre la Covid-19

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'est mobilisé très rapidement, dès janvier 2020, pour contribuer à la lutte contre la Covid-19

De très nombreuses initiatives ont émergé dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

REACTing, consortium multidisciplinaire mis en place par l'Inserm et ses partenaires de l'Alliance des acteurs français de la recherche en sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), rassemble des équipes et laboratoires d'excellence afin de préparer et coordonner la recherche pour faire face aux crises sanitaires liées aux maladies infectieuses émergentes. Dès le 11 mars 2020, REACTing annonçait la sélection de 20 projets de recherche prioritaires.

Le 19 mars 2020, un fonds d'urgence de 50 M€ a été mis en place, permettant de soutenir de nombreuses initiatives de la communauté scientifique, en particulier :

- à l'ANR, l'appel à projets « Flash Covid-19 » suivi de l'appel à projet « Recherche action ». Ce dernier, ouvert en continu du 16 avril au 18 octobre 2020, vise à soutenir des projets de recherche prioritaires pour lutter contre la Covid-19 et ses conséquences multiples ;
- des projets soumis au Comité d'analyse, recherche et expertise (CARE), installé par le Président de la République le 24 mars 2020 et présidé par Françoise Barré-Sinoussi, lauréate 2008 du Prix Nobel de physiologie ou médecine. C'est dans ce cadre qu'a par exemple été financé un projet novateur de détection de la charge virale dans les eaux usées d'un bassin de population. Ce projet prend une ampleur nationale et vise désormais le développement d'un réseau d'observatoires de surveillance pour détecter en amont la résurgence de cas de Covid ;
- des projets de développement de vaccins et la mise en œuvre d'une plateforme pour la coordination et le suivi d'essais vaccinaux, notamment avec l'Institut Pasteur.

Certains de ces projets sont ou ont initié des projets de moyen et long termes, dont le soutien devra être poursuivi en 2021. À cet égard, l'augmentation des crédits de l'ANR, associée à la mise en place d'une priorité Covid-19 sur l'ensemble des instruments du plan d'action 2021, sera mobilisée pour poursuivre ces efforts de recherche.

Concernant l'appel à projets « Flash Covid-19 » de l'ANR, 258 projets ont été soumis et 107 financés (dont 25 projets financés en sciences humaines et sociales), pour un montant total de 18,4 M€. Concernant l'appel à projets « Recherche action », encore en cours, 209 projets ont été soumis à l'ensemble des 6 premières vagues et 46 projets (dont 15 en SHS) ont été financés pour un montant total de 5,3 M€.

Quelques exemples de projets retenus par l'appel à projets (AAP) « Flash Covid-19 »

→ **SAPRIS – Santé, perception, pratiques, relations et inégalités sociales en population générale pendant la crise Covid-19.**

Ce projet étudie les enjeux épidémiologiques et sociaux dans la population générale à travers la compréhension et le respect des mesures de prévention, la perception du risque pour soi-même et en général, l'incidence des symptômes de la Covid-19 et d'autres problèmes de santé (dont la santé mentale), le recours ou le renoncement aux soins, les effets sur la vie quotidienne, les relations sociales, le travail et la prise en charge des enfants.

→ **COCONEL – COronavirus et CONfinement : Enquête Longitudinale.**

Les crises sanitaires sont aussi des crises sociales, économiques et politiques, marquées par les incertitudes sur la gravité réelle du risque, la durée ou les réactions de la population. Ce projet propose d'analyser les réactions de la population française aux décisions publiques de confinement (conditions de vie et de santé, stress et anxiété ; activités quotidiennes, y compris recherche d'informations ; connaissances et croyances relatives à la maladie ; opinions et attitudes à l'égard de l'épidémie, de sa gestion, de ses acteurs). Ces réactions seront étudiées dans le cadre d'un dispositif d'enquête continu. Plusieurs disciplines seront mobilisées : sociologie, économie, psychologie sociale, médecine et santé publique.

Quelques exemples de projets retenus à l'AAP « Recherche action » Covid

→ **APCOD : les cellules présentatrices d'antigènes dans la maladie de Covid-19 à résolution monocellulaire.**

Le projet consiste à étudier des cellules qui sont capables de déclencher des réponses immunitaires dans le contexte d'une infection sévère par le SARS-CoV-2. Cette étude met en étroite collaboration des expertises complémentaires concernant l'étude de la réponse immunitaire et la caractérisation des cellules présentatrices d'antigènes. Le projet vise un impact clinique significatif pour la gestion future de la maladie COVID-19, sous la forme de nouvelles cibles thérapeutiques et de stratégies de traitement basées sur les biomarqueurs.

→ **NucleoCov2 : analogues de nucléosides comme médicaments anti-CoV-2.**

Le projet concerne la recherche de nouveaux agents anti-Covid-19. Il s'appuie sur une gamme de produits antiviraux utilisés pour prévenir la réplication virale dans les cellules infectées, qui appartiennent à une classe d'antiviraux bien connue et dont l'efficacité est prouvée (VIH notamment).

→ **RECOV : impact de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale des personnels d'EHPAD.**

Ce projet vise à évaluer les conséquences de la crise sur la santé mentale des soignants et du personnel des EHPAD. Il examinera les problèmes de santé mentale, allant d'une détresse légère à des troubles psychiatriques sévères, afin d'identifier les besoins en matière de soins.

→ **COVIFAT : rôle du tissu adipeux au cours du Covid-19 : de la physiopathologie aux perspectives thérapeutiques.**

Ce projet a pour objectif de déterminer la pathogenèse de l'infection du tissu adipeux par le SARS-CoV2. Il étudiera notamment si le virus infecte plus facilement le tissu adipeux de patients obèses par rapport aux patients sans surpoids, s'il a un tropisme particulier pour le tissu adipeux viscéral ou sous-cutané et quels sont les types cellulaires cibles de SARS-CoV2 au sein du tissu adipeux.

→ **RapdiCovDiag : détection sensible et sélective des antigènes du SRAS-CoV-2 pour un diagnostic rapide et fiable de Covid-19 ;**

Ce projet vise à développer un test diagnostique permettant la détection sensible et rapide d'antigènes viraux, ainsi qu'une analyse quantitative de la charge virale.

→ **Fam.conf : l'expérience du confinement dans les familles.**

Le projet Fam.conf examine les formes d'articulation entre travail et famille, pendant et après le confinement, en les croisant à une analyse des inégalités sociales et de genre. Cette étude prend en compte les transformations engendrées sur le maintien en emploi et sur la poursuite de la carrière professionnelle, l'organisation du travail et son articulation avec les engagements familiaux en matière d'éducation, les rapports entre les genres, les relations et les pratiques de sociabilité.

4

80 M €

supplémentaires

**pour l'enseignement
supérieur, auxquels
s'ajoutent les
financements LPR
et les crédits relance**

Le PLF 2021 ouvre 80 M€ à destination de l'enseignement supérieur, en sus des 165 M€ de crédits ouverts dans le cadre du projet de loi de programmation de la recherche

Ces 80 M€ correspondent à une augmentation de près de 100 M€ des moyens des établissements d'enseignement supérieur, du fait d'un ajustement à la baisse de -19 M€ sur les besoins immobiliers.

+89 M€ pour la subvention pour charges de service public versée aux établissements d'enseignement supérieur publics, permettront de poursuivre :

- la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants engagée en 2018, avec l'augmentation des créations de places dans les filières en tension et une allocation des moyens aux établissements mieux ciblée. Le Plan Étudiants a d'ores et déjà permis de créer près de 39000 places depuis 2017 ;
- l'extension d'un dialogue stratégique de gestion aux 103 établissements de plus de 500 étudiants aux responsabilités et compétences élargies ;
- la réforme des études de santé lancée en 2020, en amorçant la rénovation des études du 2^e cycle à travers notamment le développement des examens cliniques objectifs et structurés et l'utilisation de matériels de simulation ;
- les revalorisations salariales prévues dans le cadre du Protocole Parcours compétences et rémunérations.

+9 M€ pour l'enseignement supérieur privé sont destinés à renforcer le soutien de l'État aux Établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) par une meilleure prise en compte de la progression de la démographie étudiante et une revalorisation du montant moyen de la subvention par étudiant.

Cette augmentation des moyens de l'enseignement supérieur privé est accompagnée d'un renforcement des contrôles menés par les services académiques. L'objectif premier est de valoriser les formations de qualité et de sanctionner les pratiques commerciales trompeuses, en particulier lorsqu'elles induisent les étudiants et leurs familles en erreur sur la nature des diplômes délivrés. Un service de signalement est ainsi mis en place dans toutes les académies.

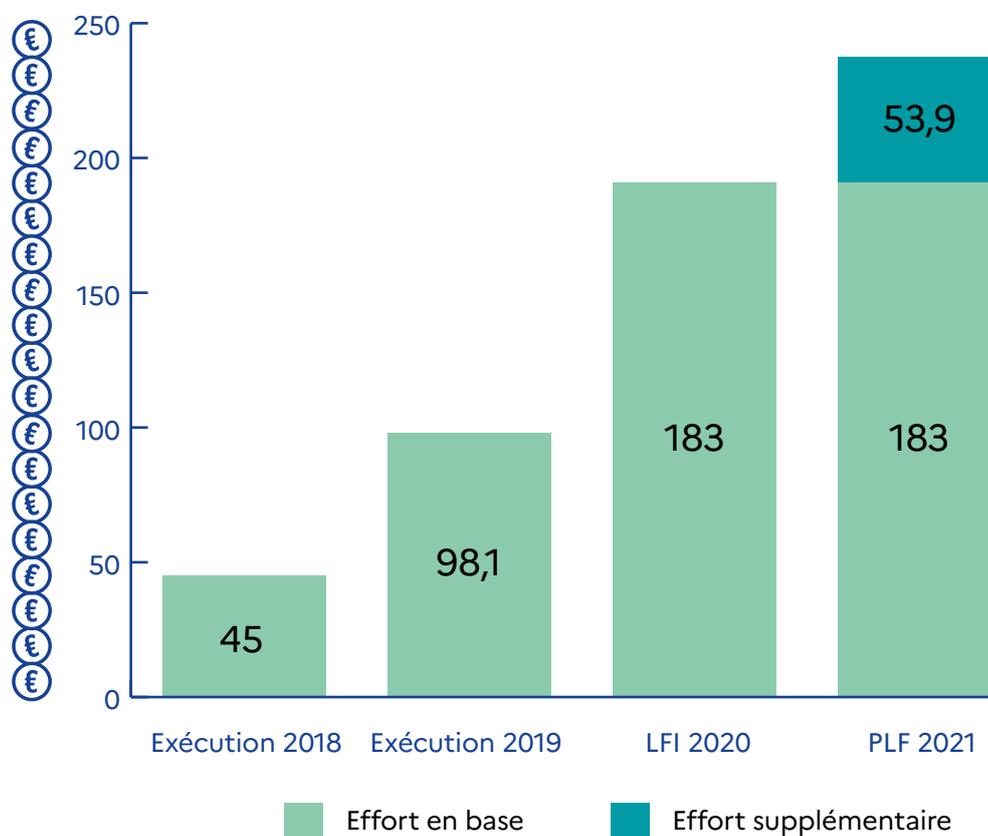
Ces crédits permettront notamment de prolonger la hausse continue des moyens de l'enseignement supérieur décidée dans le cadre du Plan étudiants. Depuis 2018, ce sont ainsi plus de 480 M€ qui ont été investis à cette fin.

Rappel chiffres Plan étudiants :

- **143 M€** alloués aux établissements en 2018-2019
- **84,9 M€** supplémentaires budgétés dans la LFI 2020
- **53,9 M€** supplémentaires prévus dans le PLF 2021

Ces crédits sont consacrés pour moitié à l'augmentation des capacités d'accueil dans les filières en tension, pour un quart au développement des dispositifs d'aide à la réussite (« oui si ») et pour un quart à la valorisation de l'investissement pédagogique et au financement de projets d'investissements.

Enveloppes consacrées au Plan Étudiants (M€)



À ces 80 M€ destinés à l'enseignement supérieur dans le cadre des programmes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, s'ajoutent 95 M€ également prévus en 2021 dans le cadre du plan de relance :

- **+ 60 M€**, financés dans le cadre du plan **#1jeune1solution** pour des créations de places (+10000 places à la rentrée 2020 et + 20000 places à la rentrée 2021). Ces places, ciblées sur les filières les plus en tension, notamment les formations de santé, formations paramédicales, formations courtes, permettent d'amortir les effets de la crise sanitaire pour accueillir la diversité des nouveaux bacheliers et faciliter l'accès au marché du travail des étudiants.
- **+ 35 M€** pour la transformation pédagogique et numérique comprenant à la fois le développement des capacités d'enseignement à distance et le renforcement des services numériques aux étudiants.

5

134 M€

supplémentaires

**pour améliorer
les conditions de vie
des étudiants**

Les moyens consacrés à la vie étudiante sont en hausse de 134 M€ par rapport à 2020, dont plus de 80 M€ seront consacrés aux bourses sur critères sociaux

(avec en particulier une revalorisation de 1,2 % des bourses financée à hauteur de 30 M€), près de 50 M€ au financement du ticket U à 1 € pour les étudiants boursiers et 11 M€ pour financer la décision du Gouvernement de gel des loyers dans les résidences universitaires gérées par les Crous prise à l'automne 2019.

Revalorisation des bourses sur critères sociaux

Le dispositif d'aides sociales mis en œuvre par le ministère est destiné à permettre aux étudiants d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été contraints de renoncer faute de ressources. Il est principalement fondé sur une logique d'aide complémentaire à celle que la famille est en mesure d'apporter à l'étudiant.

Les aides directes aux étudiants représentent un montant de 2,3 Mds€, dont 2,2 Mds€ pour les bourses sur critères sociaux.

À la rentrée 2020-2021, les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués de +1,2% (après une hausse de +1,1 % en septembre 2019) afin de compenser l'inflation. Chaque étudiant verra donc sa bourse augmenter, selon son échelon, d'un montant annuel pouvant aller jusqu'à 67 € pour l'échelon 7.

Avec l'augmentation prévisionnelle du nombre de boursiers, c'est un engagement financier historique de plus de **80 M€**.

La mise en paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux est reconduite le 5 de chaque mois par les Crous pour tous les étudiants boursiers.

Comme l'année dernière, afin d'aider les étudiants à faire face plus facilement aux dépenses de rentrée, un versement anticipé de la première mensualité de bourse a été lancé avant le 31 août pour les dossiers complets (inscription administrative finalisée avant le 25 août). Cette mesure permet aux étudiants une gestion facilitée de leur budget de rentrée.

Création du Ticket U à 1 € pour les étudiants boursiers

Conformément aux annonces du Premier ministre lors de son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le 15 juillet 2020, **les Crous proposent un repas à 1 € dans les restaurants universitaires aux boursiers sur critères sociaux, depuis la rentrée universitaire 2020.**

Cette mesure, financée à hauteur de 50 M€, est destinée à aider les familles et les étudiants aux revenus les plus faibles en leur permettant d'accéder à un repas complet, équilibré et de qualité, pour un prix extrêmement réduit, grâce à la contribution de l'État. Malgré l'inflation, le prix du ticket U pour les autres étudiants est maintenu à 3,30 €.

6

**France
Relance :**

**le ministère de
l'Enseignement
supérieur,
de la Recherche
et de l'Innovation
acteur et partenaire
de la relance**

Le PLF 2021 prévoit une nouvelle mission budgétaire « Relance » qui regroupe une partie substantielle des crédits France Relance

Certains de ces crédits viendront abonder des dispositifs existants ou nouveaux portés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Volet recherche et innovation des stratégies d'accélération du PIA 4 : 2 400 M€

Le PIA 4 donne les moyens à la France de financer massivement des technologies et des filières émergentes basées sur l'excellence scientifique des laboratoires afin de générer de l'emploi et de la valeur ajoutée.

L'investissement sera massif dans des stratégies permettant d'accélérer le développement des filières émergentes, de la recherche fondamentale à la première ligne de production industrielle : technologies numériques (cyber, cloud, quantique, intelligence artificielle), modernisation des technologies agricoles, renforcement de la santé digitale et de la bioproduction pour des thérapies innovantes.

Financements structurels des écosystèmes ESRI et aides à l'innovation du PIA 4 : 3 100 M€

Le PIA4 contribuera au financement des écosystèmes ESRI en capitalisant sur les structures confirmées et sur les procédures du PIA afin de :

- renforcer la dynamique de transformation des sites académiques (idex, i-site) et développer des campus de démonstration ;
- financer des laboratoires et des programmes de recherche de grande ampleur (labex, equipex) ;
- amplifier l'effort en faveur de la recherche biomédicale, du développement des connaissances en matière de santé et de l'amélioration des pratiques médicales ;
- soutenir les IRT et ITE et, à travers eux, les entreprises dans leurs efforts de recherche ;
- accélérer, en cohérence avec la loi de programmation pour la recherche (LPR), la structuration du paysage des acteurs de la maturation et du transfert technologique, notamment à travers les SATT ;
- amplifier les aides à l'innovation (plan deeptech notamment).

Préservations des emplois de R&D : 128 M€ en 2021

Face au risque que les entreprises se désengagent de la recherche et développement et donc freinent les recrutements R&D, voire procèdent à des licenciements de personnels qualifiés, cette mesure permettra de préserver l'emploi et les compétences dans ce secteur si essentiel pour la compétitivité de l'économie française et son avenir. Ces aides seront ciblées sur l'accueil de personnels de droit privé dans les établissements sous la forme de mise à disposition remboursée ou, à l'inverse, la mise à disposition de jeunes diplômés auprès d'entreprises privées en vue de leur embauche future. Près de 2 500 personnels par an pourront ainsi en bénéficier, pour préserver la R&D privée des menaces conjoncturelles de la crise actuelle.

Renforcement de l'ANR (accélération de la LPR) : plus de 400 M€ supplémentaires

En complément des crédits inscrits dans la mission MIREs, le plan de relance permet d'augmenter de 60 % le budget de l'ANR, de façon stable de 2021 à 2023, avec la perspective d'une augmentation ultérieure jusqu'en 2027 via la LPR, cette mesure consacre la place de la recherche publique dans la relance. Elle permettra d'augmenter très significativement le nombre de projets financés et le taux de succès de l'appel à projets générique pour se rapprocher dès 2021 d'une cible de 23 %. Cette mesure permettra également d'amorcer la trajectoire d'augmentation du préciput revenant aux établissements employeurs.

Hybridation et équipements numériques universitaires : + 35 M€

Cette enveloppe complétera les 21 M€ débloqués cet été par le ministère pour financer des projets de développement numérique portés par les universités : formation des enseignants à l'utilisation des outils numériques et à la scénarisation de cours, recrutement d'ingénieurs pédagogiques, création des cours avec tournages de vidéos, achat de ressources et d'équipement.

Créations de places dans l'enseignement supérieur : 60 M€ en 2021

En complément des ouvertures créées dans le cadre de la mission MIREs, de nouvelles places dans l'enseignement supérieur seront créées selon un rythme adapté aux capacités d'absorption : 10 000 places pour la rentrée 2020 et 20 000 pour la rentrée 2021. Ces places sont destinées à des formations de licences universitaires, des formations paramédicales essentiellement portées par les régions, des formations professionnelles en tension accessibles en licence et des formations courtes de type Bac+1.

Les recteurs de région académique ont été mobilisés, en s'appuyant sur les données de Parcoursup, pour engager le dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur et, le cas échéant avec les régions, afin de permettre les créations de places en conciliant les orientations ministérielles, les tensions identifiées sur Parcoursup et la volonté des établissements et des régions.

Renforcement de la garantie prêts étudiants : 16 M€ en 2021

Le nombre de prêts étudiants garantis par l'État, qui contribue à aider les jeunes à financer leurs études supérieures, était insuffisant pour répondre à la demande. La dotation annuelle du fonds de garantie sera multipliée par 5 pour atteindre 20 M€ en 2021 et en 2022 (soit + 16 M€ chaque année). Grâce à l'effet de levier, le montant des prêts mis en place par les banques partenaires pourra passer de 135 M€ en 2020 (12 000 bénéficiaires potentiels) à 675 M€ en 2021 (60 000 bénéficiaires potentiels).

Rénovation immobilière : lancement d'un appel à projet dédié à l'ESR

Dans le cadre de l'effort de 4 Mds€ consacré par le plan France Relance à la rénovation thermique des bâtiments publics, un accent tout particulier est mis sur les bâtiments de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche, notamment du fait de leur ancrage territorial très fort.

Un premier appel à projet, portant sur la rénovation des bâtiments universitaires, des organismes de recherche et sur les bâtiments des Crous, a ainsi été lancé le 7 septembre, pour des résultats attendus d'ici à fin 2020.

20

21



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

esr.gouv.fr

PLF—2021

Contact presse

01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr